

Chances et risques de l'approche globale

Le Conseil fédéral propose une réforme globale afin de relever les défis qui se posent dans la prévoyance vieillesse. L'approche globale comporte des chances et des risques : si elle permet d'élaborer des solutions susceptibles de rallier une majorité, le Conseil fédéral court pourtant le risque de surcharger la barque. Pour accroître ses chances, il devra mettre en consultation un projet bien ficelé, structuré et aux priorités clairement définies.

Cela fait longtemps que l'Union patronale suisse (UPS) souligne la nécessité de prendre des mesures pour garantir les rentes de vieillesse et qu'elle exige un plan directeur pour la prévoyance vieillesse. En novembre dernier, le Conseil fédéral a saisi la balle au bond et a adopté des orientations, qu'il a ensuite concrétisées avec les lignes directrices. Les défis politiques et techniques de cette approche sont nombreux.

Commençons par le plus important : le Conseil fédéral ne craint pas de mettre le doigt sur les enjeux et propose des mesures indispensables pour garantir les rentes de vieillesse à moyen et long termes. Il s'agit en premier lieu de la baisse du taux de conversion minimal – qui s'impose depuis longtemps –, assortie de mesures de compensation ou de flexibilisation de la retraite par l'introduction d'un modèle fondé sur l'âge de référence comme seul paramètre pour le calcul actuariel de la rente.

A raison, le Conseil fédéral prévoit l'harmonisation de l'âge de référence, qui serait fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes. Malheureusement, il ne présente pas d'autres mesures de flexibilisation, mais envisage une hausse massive de la TVA (deux points de pourcentage). Cette proposition remet en question l'ensemble du projet, aussi courageux soit-il. Dans quelques années déjà, l'évolution démographique exigera un rallongement de la durée de l'activité lucrative. En 2030, le marché de l'emploi sera très différent du marché actuel, la main-d'œuvre plus âgée y sera recherchée. Aujourd'hui déjà, un tiers environ des 65 à 69 ans travaillent encore au-delà de l'âge officiel de la retraite. Généralement, ils ne le font pas par nécessité, mais parce qu'ils le souhaitent et que leurs compétences sont demandées. Cette tendance s'accroîtra considérablement. Le besoin de financement supplémentaire pour le versement des rentes diminue à mesure que l'on prolonge la durée de la vie professionnelle. Dès lors, la priorité absolue doit être accordée au relèvement progressif de l'âge de référence de la retraite afin de garantir les rentes des 1^{er} et 2^e piliers. La réforme Prévoyance vieillesse 2020 propose de le fixer à 65/65 ans dans un premier temps.

L'UPS s'oppose strictement à une forte augmentation de la TVA à titre préventif, notamment en raison des besoins à



Martin Kaiser
Union patronale suisse

moyen terme du marché du travail. Pour elle, la seule solution envisageable consiste en deux mesures liées sur le plan juridique, à savoir une adaptation progressive de l'âge de référence à partir de 2020 assortie d'un relèvement modéré de la TVA. Si le Conseil fédéral veut améliorer les chances d'acceptation de son approche globale, il ferait bien d'étudier attentivement cette question avant de lancer la consultation.

Avec sa réforme, le Conseil fédéral met tous ses œufs dans le même panier et court ainsi le risque d'un échec retentissant. Cette stratégie est inacceptable vu l'importance de la prévoyance vieillesse. L'UPS est certes en faveur d'une approche globale tenant compte des prestations du 1^{er} et du 2^e pilier. Mais contrairement au Conseil fédéral, elle exige que des priorités soient clairement définies, que des mesures soient prises rapidement et que le processus de réforme se déroule par étape sur la base d'un plan directeur.

En publiant un aperçu général, le Conseil fédéral offre à tous les cercles concernés la possibilité d'évaluer les conséquences de la réforme et de chercher des solutions susceptibles de rallier une majorité. Les partenaires sociaux jouent un rôle décisif dans ce processus. L'UPS est prête à assumer ses responsabilités en la matière. En définissant des priorités et en structurant davantage la réforme, le Conseil fédéral se donnerait les moyens de développer un programme plurianuel échelonné menant au but en dépit de la grande complexité politique et technique de la question.

Martin Kaiser, avocat, Executive MBA HSG, responsable de la politique sociale et des assurances sociales, membre de la direction de l'UPS.

Mél : kaiser@arbeitgeber.ch